

# AAS Lucens – Changement d’horaire dès janvier 2026

[Accueil](#) / [Association Régionale d’Action Sociale](#) / [AAS Lucens - Changement d’horaire dès janvier 2026](#)

Nous vous informons que l’horaire de l’agence d’assurances sociales de Lucens sera modifié comme suit dès le 5 janvier 2026 :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00–11h30	Fermé
Mardi	Fermé	14h00–16h30
Mercredi	8h00–11h30	Fermé
Jeudi	8h00–11h30	Fermé
Vendredi	8h00–11h30	14h00–16h00